

Demande d'occupation de la Maison des Associations



VILLE D'ANDENNE

Nom de l'association :

Numéro de votre badge :

Nom et prénom du demandeur :

Fonction au sein de l'association :

Adresse mail du demandeur :

Souhaite occuper¹:

- salle 1 – salle Winand
- salle 2 – salle Hanesse
- salle 3 – salle Delcourt
- tout le rez-de-chaussée
- salle 4 – salle Lapierre
- salle 5 – salle Léon Simon
- salle 6 (de conférence) – salle du Perron
- tout le premier étage
- les deux étages²

Pour y organiser :

Périodes d'occupation (jour(s) et heure(s))³ :

.....

.....

.....

.....

Je demande l'autorisation de vendre des boissons alcoolisées.

Les locaux mis à disposition seront installés, nettoyés et remis en ordre par mes soins dans le temps imparti par ma location.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement d'occupation et du règlement tarif de la Maison des Associations et m'y conformer.

Le droit de demande d'occupation n'est possible que pour les associations déjà membres de la Maison des Associations.

¹ Plusieurs salles possibles.

² Seulement possible pour les réservations à la journée.

³ Pour rappel, la Maison des Associations peut être occupée tous les jours de la semaine entre 8h et 23h.

Fait à Andenne en double exemplaire, le
Certifié sincère et véritable
(nom en majuscule, signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Ce document est un formulaire officiel. Aussi, en cas d'informations erronées, la manifestation pourra être annulée par les autorités communales et toutes les demandes qui suivront seraient refusées par celles-ci.